**_Avenir de la langue française_**
*Association loi 1901*
*Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,*
ALF *rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :*
*Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.*

Paris, le 10 juillet 2025

Université Bretagne Sud
À l'attention de M. David Menier, président
27, rue Armand Guillemot
56321 Lorient Cedex

Lettre recommandée avec AR accompagnée d'envoi par courriel

Objet : Non-respect de l'article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 - Recours amiable

Monsieur le Président,

Avenir de la langue française (ALF), association agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication pour défendre la langue française, attire votre attention sur le non-respect de l'article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 par l'Université d'Angers.

En effet, cette dernière emploie dans les intitulés de certaines formations et dans certaines communications des termes tels que « big data », « data mining », « data science », « supply chain » et « marketing ».

Ces termes sont des termes anglais qui ont tous des traductions proposées par la Délégation Générale à la Langue française et aux Langues de France, consultables sur France Terme.

La publication de ces traductions au Journal officiel rend leur utilisation obligatoire *(voir pièces jointes n°1 et 3).*

L'emploi des termes anglais constitue donc une infraction au décret n° 96-602 du 3 juillet 1996.

L' article 11 est ainsi rédigé :

*« Les termes et expressions publiés au Journal officiel sont obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères :*

*1° Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et des établissements publics de l'Etat ; »* *(voir pièce jointe n°2).*

**_Avenir de la langue française_**
*Association loi 1901*
*Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,*
ALF *rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :*
*Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.*

Aussi, par la présente, **nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les termes anglais ci-dessus ne soient plus employés par l'université**. **Cette demande concerne tous vos supports de communication.**

Si notre demande se heurtait à des directives contraires ou contraignantes émanant de vos autorités de tutelle, ou si vous avez des arguments justifiant l'emploi de ces termes malgré leur non-conformité à la loi française, nous vous demandons de bien vouloir nous en faire part précisément dans les délais les plus courts.

Sinon, nous vous saurons gré de nous communiquer, sous deux mois à compter de la date de réception de la présente, votre engagement pour mettre votre établissement à conformité, ainsi que le dispositif que vous envisagez de mettre en place pour répondre aux exigences de la Loi.

A défaut, notre association n'aura d'autre choix que d'engager une procédure contentieuse.

Espérant que le bon sens et le respect de la Loi l'emporteront, et que nous n'aurons pas à saisir le Tribunal administratif, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Serge Dubief

Président

*Siège social : ALF abs Maison de la Vie associative du 12e-181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris*
*n° SIRET : 394 241 590 000 22 - Code APE : 9499Z*
***Adresse postale : BP 6 - 77430 - Champagne-sur-Seine** / Téléphone : 06 59 74 72 82*
*courriel : avenirlf@laposte.net - www.avenir-langue-francaise.org*

## Pièces jointes

**Pièce n° 1 – Série de liens et images montrant l'emploi des termes anglais** tels que « big data », « data mining », « data science », « supply chain » et « marketing » par l'université Bretagne Sud (5 exemples)

**1.1** https://www.univ-ubs.fr/fr/formation-initiale-continue/formations/master-XB/sciences-technologies-sante-STS/master-informatique-parcours-applications-interactives-et-donnees-numeriques-aidn-5SDN00_217/ueo-semestre-2-KW29F3V3/calcul-haute-preformance-pour-le-big-data-KW29E0FB.html

**1.2** https://www.univ-ubs.fr/fr/formation-initiale-continue/formations/master-XB/sciences-technologies-sante-STS/master-data-science-modelisation-statistique-5SDM00_217.html

**1.3** https://www.univ-ubs.fr/fr/formation-initiale-continue/formations/master-XB/sciences-technologies-sante-STS/master-ingenierie-mathematique-foad-formation-a-distance-KW5DO6US/ueo-semestre-3-m2-ing-math-KW29IZJ8/data-science-2-fouille-de-donnees-machine-learning-KW29IZU3.html

**1.4** https://www-ensibs.univ-ubs.fr/_attachment/brochures-article/brochure-GIapprentissage%25202024.pdf

| | |
|---|---|
| Entreprise et société | 60h |
| Culture internationale | 90h |
| Mathématiques | 150h |
| Automatisme et mécanique | 100h |
| Informatique | 120h |
| Base du Génie Industriel | 120h |
| Supply Chain et amélioration continue | 70h |
| Activité d'ouverture | 40h |

**1.5** https://www.univ-ubs.fr/fr/formation-initiale-continue/formations/master-XB/droit-economie-gestion-DEG/master-marketing-vente-5DMV00_217.html

**1.6** https://www.univ-ubs.fr/fr/formation-initiale-continue/formations/licence-DC/droit-economie-gestion-DEG/licence-3-marketing-vente-3DMV20_217.html

**Pièce n°2 – Article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 :**
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000030403840

Décret n°96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française

Article 11

Version en vigueur depuis le 28 mars 2015

Modifié par DÉCRET n°2015-341 du 25 mars 2015 - art. 2

Les termes et expressions publiés au Journal officiel sont obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères :

1° Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et des établissements publics de l'Etat ;

2° Dans les cas prévus aux articles 5 et 14 de la loi du 4 août 1994 susvisée relative à l'emploi de la langue française.

La commission observe l'usage prévu au présent article des termes et expressions publiés.

**Pièce n° 3 – Définition par la DGLFLF en langue française des termes anglais employés**

Big data : https://www.culture.fr/franceterme/terme/COGE874
Data mining : https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO619
Data science : https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO965
Supply chain : https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON930
Marketing : https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON1467

**Pièce n° 4 – Parution au Journal officiel de traductions des termes anglais** « big data », « data mining », « data science », « supply chain » et « marketing »

mégadonnées

*Journal officiel* du 22/08/2014

**Domaine**

INFORMATIQUE

**Définition**

Données structurées ou non dont le très grand volume requiert des outils d'analyse adaptés.

**Note**

On trouve aussi l'expression « données massives ».

Équivalent étranger

big data (en)

exploration de données
*Journal officiel* du 27/02/2003

**Domaine**
INFORMATIQUE

**Définition**
Processus de recherche dans un ensemble de données destiné à détecter des corrélations cachées ou des informations nouvelles.

**Équivalent étranger**
datamining (en), data mining (en)

science des données
*Journal officiel* du 09/03/2021

**Domaine**
INFORMATIQUE - TÉLÉCOMMUNICATIONS

**Définition**
Discipline qui fait appel à des méthodes statistiques, mathématiques et informatiques pour analyser des données, en particulier des mégadonnées, afin d'en extraire toute information utile.

**Équivalent étranger**
data science (en)

chaîne logistique
*Journal officiel* du 14/05/2005

**Domaine**
ÉCONOMIE ET GESTION D'ENTREPRISE

**Définition**
Ensemble des processus nécessaires pour fournir des produits ou des services.

**Équivalent étranger**
supply chain (en)

mercatique, n.f.
*Journal officiel* du 28/03/2018

**Domaine**
ÉCONOMIE ET GESTION D'ENTREPRISE

**Définition**
Ensemble des techniques et des actions grâce auxquelles une entreprise développe méthodiquement la vente de ses produits et de ses services en adaptant son offre aux besoins et au comportement du

consommateur.

**Équivalent étranger**

marketing (en)